

Avenir sopra-steria

100% Salariés, Indépendants et Engagés

SOPRA SOLUTIONS ... Les Enjeux des Elections de septembre 2024 Recevez notre newsletter par un simple CLIC ICI

SOPRA SOLUTIONS regroupe les activités hors immobilier issues de l'achat de CASSIOPAE par SBS et SSG. Sa rentabilité est difficile en fonction des engagements contractuels hasardeux pris et les salariés en pâtissent depuis des années. Il reste 108 salariés SOPRA SOLUTIONS qui travaillent à la Défense alors qu'ils étaient 149 en février 2023 lors de l'annonce de sa filialisation.

SOPRA SOLUTIONS devient filiale de SOPRA STERIA GROUP à la cession de SBS à Axway et ses salariés vont élire leurs représentants (CSE de 6 titulaires / 6 suppléants) en septembre 2024.

Pour le syndicat AVENIR sopra steria, les salariés SOPRA SOLUTIONS doivent bénéficier des droits et des avantages de l'UES SOPRA STERIA peu importe la rentabilité analytique de l'activité.

Les efforts des salariés doivent être reconnus et leurs droits doivent être défendus.

La situation à SOPRA SOLUTIONS en 2024 ressemble à la situation de SOPRA STERIA I2S en 2014 qu'AVENIR a su gérer. Les salariés de SOPRA STERIA I2S ont pu protéger leurs droits avec AVENIR. Déjà AVENIR a agi en 2023 et a obtenu l'intégration de SOPRA SOLUTIONS à l'UES SOPRA STERIA.

Chaque salarié(e) SOPRA SOLUTIONS, ayant plus de 12 mois d'ancienneté, peut se porter candidat aux élections professionnelles de septembre 2024.

La Loi lui octroie une protection administrative contre le licenciement pendant 6 mois et en cas d'élection jusqu'en 2028. Les élus disposent d'heures de délégations selon la Loi pour assurer leur mandat mais également des augmentations minimales garanties (Loi Rebsamen).



Inscris-toi pour les élections professionnelles 2024 à SOPRA SOLUTIONS et suis l'actualité par simple Clic

Elections Professionnelles 2024 - Candidature

Je soussigné(e) demande au
Syndicat AVENIR sopra steria d'accepter ma candidature
sur ses listes aux élections professionnelles 2024 .

Le / / 2024

Signature :

Avenir
sopra-steria

Notre

motivation

est UNE

ÉNERGIE

naturelle

RENOUVELABLE

et non polluante !

AVENIR, c'est 100% Salariés, Indépendants et Engagés



Elections Professionnelles 2024, vos Enjeux et le Programme AVENIR :

- Protéger les salariés et l'entreprise \ Les chacals financiers guettent
- Favoriser le Management Socialement Positif \ Notoriété AVENIR
- Converger vers le respect des droits \ Régularisations et Arriérés
- Obtenir des droits nouveaux \ Gagner le Pari Gagnant - Gagnant

SOPRA SOLUTIONS



Protéger les salariés et l'entreprise SOPRA SOLUTIONS

- Les financiers attendent l'affaiblissement du pouvoir du président fondateur pour réaliser leur opération financière du siècle à 10 milliards !
- Le CSE à élire en Septembre 2024 aura un rôle déterminant pour protéger vos droits et AVENIR a démontré son efficacité lors du rapprochement SOPRA STERIA dans la défense des salariés et son maintien alors que TRAIID UNION a été repris par le repreneur !
- Le CSE doit améliorer ses liens avec les salariés en démultipliant les activités à large public notamment les bons d'achat. AVENIR a fait augmenter leur valeur faciale depuis par des économies réalisées en mettant un terme aux vols de chèquiers et en obtenant le remboursement des chèques non consommés. - AVENIR incitera la direction à créer une structure stable capable de résister aux tourmentes par des liens solides avec les salariés en revalorisant les salaires, en régularisant les droits, en améliorant les conditions de travail, en améliorant les relations de travail par le parler vrai et la reconnaissance du travail ... Pour mémoire, la direction a procédé à la régularisation en 2018 des salaires pour plusieurs centaines de salariés non-augmentés depuis 5 ans suite à nos actions en CSE avec nos alliés.
- L'amélioration de l'intéressement, du sur-intéressement, de la participation et du programme d'achat d'actions WESHARE ainsi que la mise au niveau légal du Compte Epargne temps et la mise en place du PER entreprise sont des "must" pour mettre SOPRA STERIA au niveau de ses concurrents dans un marché en forte attrition par période



Favoriser le Management Socialement Positif à SOPRA SOLUTIONS

Le management socialement positif c'est le soutien des salariés pour les former et les faire évoluer en valorisant leur travail. Demander les de se surpasser et ils vous surprendront. La motivation est déterminante pour le succès des salariés et de l'entreprise. Le maintien d'employabilité obligatoire s'obtient en associant les salariés à l'innovation et à l'expertise (Intelligence Artificielle, Cyber sécurité & Cloud, Méthodologies ...). AVENIR soutient les managers positifs et traite efficacement les abus. SOPRA STERIA a intérêt à fidéliser ses salariés et à adapter ses process pour les rendre transparents et équilibrés en faveur des salariés.



Elections Professionnelles 2024, vos Enjeux et notre Programme :

- Pour des élus actifs et des activités du CSE à large public
- Pour des réunions productives et des arbitrages par des expertises
- Pour des comptes rendus intelligibles avec un suivi des actions
- Pour une gestion raisonnable améliorant le montant distribué par salarié



Converger vers le respect des droits à SOPRA SOLUTIONS

Actuellement la direction est saisie par AVENIR d'une demande de régularisation sous peine de poursuites judiciaires concernant le calcul des congés payés, de la prime de vacances, des heures supplémentaires, des objectifs et des salaires variables, du respect des accords Syntec pour les salariés en forfait jours, pour le paiement à 100 % de l'indemnité de télétravail, l'abondement du CPF de 3000 € pour les salariés qui n'ont pas eu régulièrement leurs entretiens professionnels légaux, les droits des salariés en temps partiel thérapeutique ou en arrêt maladie, pour les cotisations retraite ...

AVENIR obtiendra à l'amiable ou par jugement les régularisations nécessaires à l'assainissement de la situation.

Déjà AVENIR a établi l'existence des bases de données RH notamment CRH et le droit des salariés à accéder à ces informations (Loi RGPD), l'existence de la Transformation RH et l'entrave au CSE (arrêt de Cour d'Appel), le droits aux congés payés d'ancienneté dans les soldes de tout compte, ...



Obtenir des droits nouveaux à SOPRA SOLUTIONS

Le télétravail, bien qu'il a été officialisé grâce à AVENIR par accord d'entreprise depuis 2013, est devenu un droit dans le Code du travail en 2019. Ainsi l'évolution du droit, des technologies et de l'organisation doit donner lieu à des droits nouveaux afin d'améliorer la qualité de vie au travail.

L'intelligence artificielle, par exemple, devra donner droit à certains nouveaux droits en fonction des opportunités qu'elle génère pour l'entreprise au niveau de la durée du travail si la productivité est améliorée, au niveau de la rémunération si la valeur ajoutée est démultipliée, au niveau de l'évolution professionnelle puisqu'elle nécessite un investissement personnel important. De même, l'évolution du Management d'Entreprise vers une prise en compte accrue des salariés ou une cogestion dans certains domaines peut devenir la règle dans les prochaines années (modèle allemand). La participation aux résultats peut devenir obligatoire par modification de la formule ou l'instauration d'une règle des trois tiers pour la distribution des bénéfices, tel que suggérée par un ex-président, 1/3 pour les salariés, 1/3 pour les actionnaires et 1/3 pour le réinvestissement.

Avec AVENIR, Je GAGNE VRAIMENT !

AVENIR s'engage et assume !

Avenir sopra-steria

100% Salariés, Indépendants et Engagés

Vos droits en Primes de Vacances ... SOPRA STERIA condamnée !

Recevez notre newsletter par un simple CLIC ICI

Par arrêt du 23 mai 2024, la Cour d'Appel de Paris a statué comme suit, par décision contradictoire et en dernier ressort, en faveur des salariés :

DÉCIDE que la société Sopra Steria Group a violé les dispositions de l'article 31 de la Convention collective Syntec,

DÉCIDE que l'assiette de calcul de la prime de vacances doit être calculée en intégrant les indemnités de congés payés versées aux salariés ayant quitté la Société durant la période de référence,

En conséquence,

ORDONNE à la société Sopra Steria Group de procéder à un nouveau calcul de la prime de vacances versée aux salariés pour les exercices 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 en intégrant les indemnités de congés payés versées aux salariés ayant quitté la société durant la période de référence,

ORDONNE à la société Sopra Steria Group de communiquer au syndicat Avenir Sopra Steria les éléments de calcul de l'indemnité de congés payés permettant le calcul de la prime de vacances pour les exercices 2016 à 2022 inclus,

**Quel Syndicat
répond à l'appel ?**



AVENIR

**Soutenez AVENIR,
Sans AVENIR, les Hyènes
se déchainent !**

Avenir sopra-steria

100% Salariés, Indépendants et Engagés

Intéressement / Participation aux résultats ... AVENIR agit ...

Recevez notre newsletter par un simple CLIC ICI

Pour la participation et l'intéressement aux résultats, AVENIR demande des accords permettant de distribuer au moins 2500 Euros par salarié chaque année en fonction des bons résultats de l'entreprise qui a distribué environ 90 M€ de dividendes en 2024.

Pour rappel, la réserve spéciale de participation (RSP) est calculée conformément à la formule légale :

$$[\frac{1}{2} (B - 5\%CP) \times (S/VA)]$$

Les composantes de la formule représentent les éléments suivants :

- B : bénéfice fiscal net de l'exercice, déduction faite de l'impôt sur les sociétés correspondant calculé au taux de droit commun (25% actuellement), abstraction faite des crédits d'impôt (CIR)
- CP : capitaux propres de l'entreprise
- S : salaires de l'entreprise
- VA : valeur ajoutée de l'entreprise

Selon l'expert Trinôme, afin de mettre un terme à une situation paradoxale et incompréhensible pour les salariés de non versement de participation à SSG, un accord de participation dérogatoire permet de corriger les effets dommageables des déficits fiscaux reportables et du niveau élevé des capitaux propres.

AVENIR sopra steria propose une formule simple : RSP = Bénéfice net comptable / 10 ce qui correspond à une participation 2022 théorique de +167,7 M€ /10 soit 16,77 M€ pour l'ensemble des salariés SSG. idem dans les autres sociétés de l'UES.

Pour l'intéressement, AVENIR propose un ajustement de l'accord précédent du fait de l'arrêt du versement par l'employeur de surintéressement depuis 2021 (soit à 9%, 25 M€ pour l'ensemble des salariés SSG. idem dans les autres sociétés de l'UES) :

Taux de ROA	Intéressement brut par salarié
Si taux =ou> à 6 %	1 100 €
Si taux =ou> à 7 %	1 350 €
Si taux =ou> à 8 %	1 500 €
Si taux =ou> à 8,5 %	1 750 €
Si taux =ou> à 9 %	2000 €

Taux de ROA	Intéressement brut par salarié
Si taux =ou> à 9,5 %	2250 €
Si taux =ou> à 10 %	2500 €
Si taux =ou> à 10,5 %	2700 €
Si taux =ou> à 11 %	3000 €

